

e.Licences	<b>Fiche signalétique</b>	Date : 20/05/2026
<b>Levée de gage exceptionnel</b>		

<b>Informations détaillées</b>	
<b>Nature</b>	Autorisation
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
<b>Secteur d'activité</b>	Transport et Logistique
<b>Sous secteur d'activité</b>	Transport terrestre
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	2
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	50000
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	Non applicable
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	Non applicable
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non applicable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>Structure</b>	Direction Générale du Commerce Extérieur (DGCE)
<b>Autorité émettrice</b>	Direction de la Régulation des Echanges (DRE)
<b>Situation géographique</b>	Immeuble l'industrie Rue Lecoer, Face à « Jour du marché » Abidjan – Plateau, BP V143
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 20 21 13 24 +225 27 20 21 13 23 +225 27 20 22 59 25
<b>Adresse Mail</b>	Non disponible
<b>Site Internet</b>	<a href="https://www.commerce.gouv.ci">https://www.commerce.gouv.ci</a>

## Pièces à fournir

1. Une demande adressée au Directeur de la Régulation des Échanges,
2. La facture pro-forma ou définitive de la marchandise à importer ou à exporter
3. Le titre de transport
4. La copie de la pièce d'identité ou le registre du commerce du référent.

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	[100 000 - 50 000 000]
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Ordonnance-n°2013-662 du 20 septembre 2013 relative à la concurrence.pdf

## Documents à télécharger